

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°102

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

---

Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

**OBJET : Saisonniers 2021**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 I 2° ;

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1998 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la commune ;

Vu le budget communal,

Adoption à l'unanimité par 50 pour , 3 ne prennent pas part au vote( Yasmina BAZIZ, Katalyne BELAIR, Evelyne YONNET-SALVATOR)

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 I 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, selon la répartition suivante :

- **mois de juillet** : 1 animateur, 2 adjoints d'animation, 5 adjoints techniques, 2 adjoints administratifs et 1 éducateur APS ;

- **mois d'août** : 1 animateur, 2 adjoints d'animation, 2 adjoints techniques, 2 adjoints administratifs, 1 éducateur APS ;

**DIT** que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera en référence au grade sur lequel les agents seront recrutés.

**AUTORISE** en conséquence, Madame le Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20210610-lmc120532-DE-1-1  
Publiée le : 18/06/21  
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire  
Karine FRANCLLET

